



Réunion publique

Jeudi 27 avril 2017 à 19h

Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune et actions mises en place pour remédier aux problématiques soulevées



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Gestion de la commune de Mûrs-Érigné pour les exercices
2011 et suivants

sur un relevé de données de 2011 à 2015

Chapitre 1 – Présentation

1.1 - Préalable

1.2 – les suites du précédent contrôle 2009

4 points importants :

- Le poids considérable de la dette.
- Une indexation risquée de 60% des emprunts (structurés ou libellés en devises) au 31/12/2007.
- Une forte augmentation des charges de personnel
- Absence de référentiel interne en matière d'achat

CE QUI A ÉTÉ FAIT (ou pas)

1. Dette qui est restée très élevée malgré les consignes de la CRC.
2. Amélioration de la qualité de la dette suite à des renégociations de prêts en 2012. Reste 3 emprunts en Francs Suisses. Aujourd'hui 1 seul prêt en Francs Suisses (étude en cours).
3. Malgré la remarque de la CRC sur les frais de personnel, nous avons un solde positif de plus 6 personnes entre 2009 et 2014.
4. Aucune mise à jour du guide interne de l'achat public depuis 2009. Aucune mention du groupement de commande d'ALM.

PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORT (1/6)

SITUATION FINANCIÈRE

« La situation financière de Mûrs-Érigné, commune de 5.348 habitants en périphérie d'Angers est critique. En effet, le niveau d'endettement est très supérieur à ce que l'on peut constater dans les communes similaires :

- ✓ la dette par habitant atteint 1.601 euros en 2015,
- ✓ contre 862 euros par habitant en moyenne pour les communes françaises de 5.000 à 10.000 habitants

PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORT (2/6)

ENDETTEMENT

Cet endettement très élevé s'explique par l'importance des investissements immobiliers réalisés depuis l'an 2000. Si ces investissements pouvaient tout à fait se justifier de manière isolée, leur cumul (*acquisition du Manoir de Bouëssé, du site de la Fontaine du Mont, cuisine centrale, Presbytère-école de musique, local de l'ADMR, local du CCAS, local de la boutique solidaire, réfection des vestiaires de la salle Charrier, etc.*) pèse très fortement sur le budget de la commune.

Ainsi, le contribuable érimûrois doit payer chaque année plus de 310.000 euros d'intérêts pour les emprunts liés à ces acquisitions.

PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORT (3/6)

FRAIS FONCTIONNEMENT et CHARGES de PERSONNEL

Outre les frais de fonctionnement attachés à certaines de ces propriétés (ménage, électricité, etc.), plusieurs de ces biens ont été loués (ou fait l'objet de Délégation de Service Public) dans des conditions défavorables aux contribuables érimûrois.

Par ailleurs, les charges de personnel (liées notamment au nombre de cadres A) sont élevées pour une commune de cette importance.

PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORT (4/6)

VIGILANCE

La Chambre appelle donc la commune à la vigilance.

Elle recommande l'arrêt de nouvelles acquisitions de biens immobiliers, la réduction des dépenses de fonctionnement (notamment de personnel) et l'augmentation des recettes pour retrouver des marges de manœuvre.

PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORT (5/6)

CHOIX JURIDIQUES

Parallèlement, plusieurs dossiers méritent un suivi resserré de la part des élus, et des services municipaux en raison des risques financiers et contentieux qu'ils emportent. Ces difficultés proviennent principalement de choix inopportuns d'outils juridiques. C'est le cas par exemple du programme d'aménagement d'ensemble du Grand-Claye.

PRINCIPALES OBSERVATIONS DU RAPPORT (6/6)

INTERRUPTION

Enfin la Chambre appelle la commune à mettre fin aux occupations sans titre (site de la Fontaine du Mont) et aux ventes à perte de repas par la cuisine centrale.

Elle rappelle également que les fonctionnaires titulaires n'ont pas vocation à travailler pour des structures privées, y compris associatives (...).

Chapitre 2 – Fiabilité des comptes

2.1 – la fiabilité de l'information comptable

2.1.1 - le budget annexe confection de repas

Une comptabilité insincère et non transparente qui ne tient pas compte de toutes les dépenses et recettes

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ET CE QUI VA ÊTRE FAIT	VALIDÉ	EN COURS
Mise à plat de notre comptabilité Confection de Repas avec la Trésorerie Principale		✘
Établir un budget supplémentaire (rectificatif)		✘

Chapitre 3 – **Analyse financière**

SITUATION FINANCIÈRE

La situation financière de Mûrs-Érigné est critique.

Le niveau d'endettement est très supérieur à ce que l'on peut constater dans les communes similaires :

la dette par habitant atteint 1.601 euros en 2015,
contre 862 euros par habitant en moyenne pour les communes
françaises de 5.000 à 10.000 habitants

ENDETTEMENT

Cet endettement très élevé s'explique par l'importance des investissements immobiliers réalisés depuis l'an 2000.

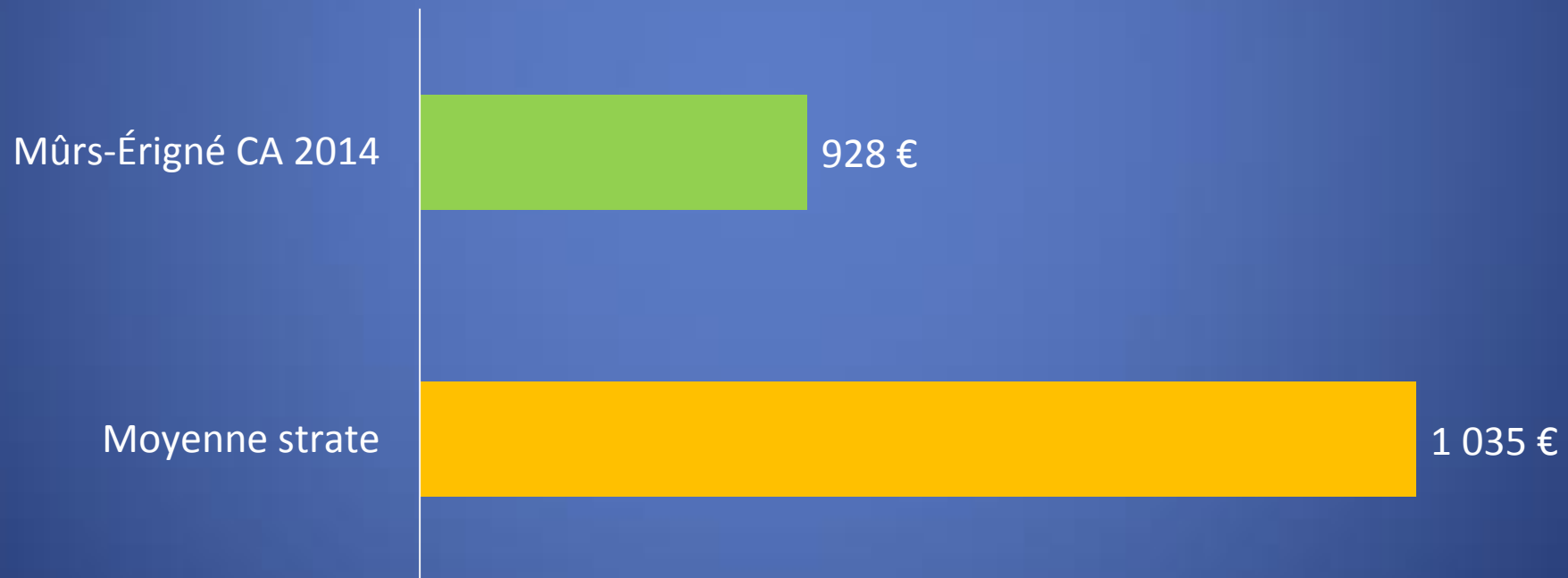
Si ces investissements pouvaient tout à fait se justifier de manière isolée, leur cumul (*acquisition du Manoir de Bouëssé, du site de la Fontaine du Mont, la Cuisine Centrale, Presbytère-école de musique, local de l'ADMR, local du CCAS, local de la boutique solidaire, réfection des vestiaires de la salle Charrier, etc.*) pèse très fortement sur le budget de la commune.

Ainsi, le contribuable érimûrois doit payer chaque année plus de 310.000 euros d'intérêts pour les emprunts liés à ces acquisitions.

3.1 – Vue globale

tableau n°2 : principaux ratios 2014

Charges de fonctionnement / population (par hab)



3.1 – Vue globale

tableau n°2 : principaux ratios

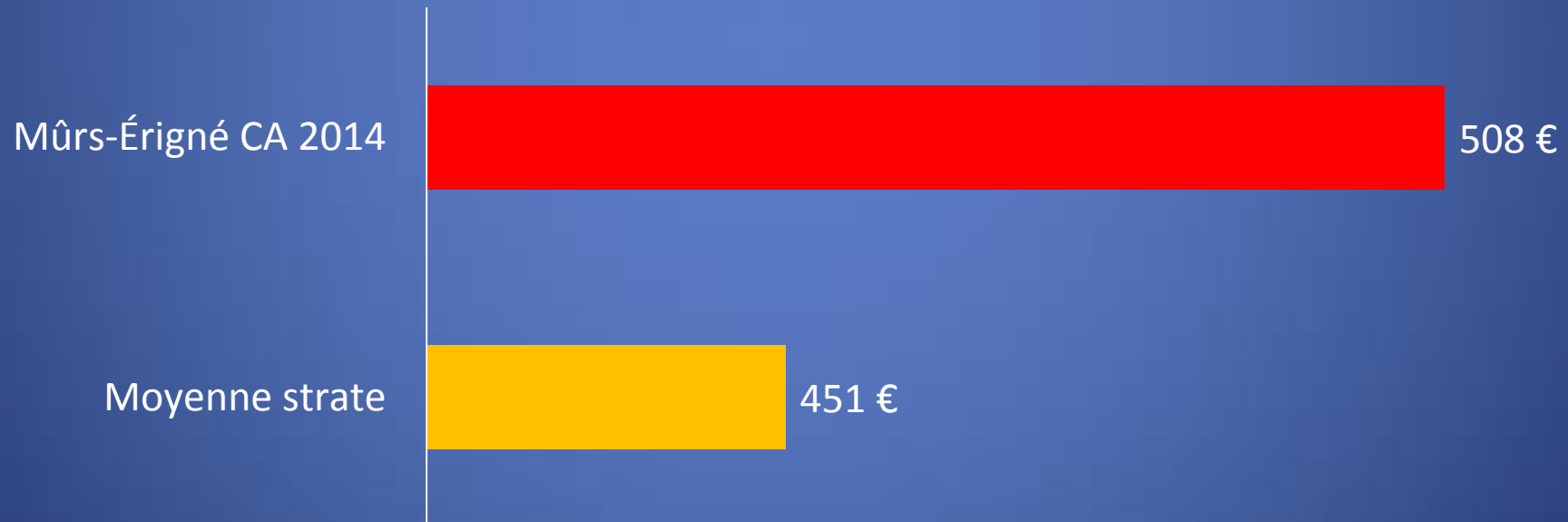
Produits de fonctionnement / population (par hab)



3.1 – Vue globale

tableau n°2 : principaux ratios

Produits des impositions locaux / population (par hab)



3.1 – Vue globale

tableau n°2 : principaux ratios

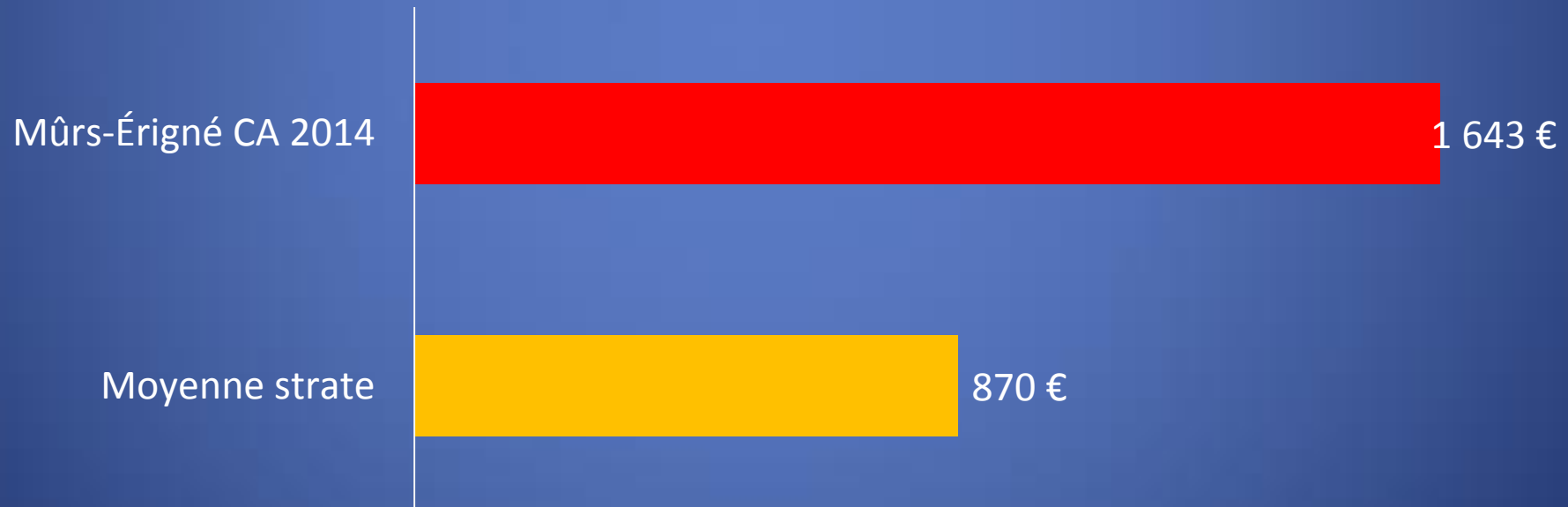
Capacité d'autofinancement nette (par hab)



3.1 – Vue globale

tableau n°2 : principaux ratios

Encours de dette / population (par hab)



3.2 – Une situation financière dégradée (1/3)

tableau n°3 : impôts locaux

Taux	2014		
	Mûrs-Érigné	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale
Taxe d'habitation	17,16%	14,10%	16,59%
Taxe foncière sur propriétés bâties	31,02%	24,75%	20,21%
Taxe foncière sur prop. non bâties	54,37%	42,25%	48,90%

3.2 – Une situation financière dégradée (2/3)

tableau 4 : poids des dépenses de personnel

	2011	2012	2013	2014	2015
012 / charges courantes Mûrs-Erigné	54,90 %	56,20 %	55,00 %	54,00 %	58,90 %
012 / charges gestion courante communes de 4500-6500 hab Pays de Loire	51,20 %	50,60 %	50,70 %	51,10 %	50,00 %

Source : comptes de gestion

3.2 – Une situation financière dégradée (3/3)

tableau 6 : évolution de la capacité d'autofinancement

en €	2011	2012	2013	2014	2015
CAF brute	657 076	978 874	652 449	478 442	737 401
<i>Annuité en capital de la dette</i>	851 908	634 375	465 546	601 849	691 793
CAF nette ou disponible	-194 832	344 498	186 904	-123 407	45 608

Source : comptes de gestion

3.3 – L'endettement

(1/2)

tableau n°7 : évolution de la dette

en €	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de dette du budget principal au 1 ^{er} janvier	7 979 013	8 318 175	8 546 873	9 032 229	8 838 477
Ratio dette / hab en euros par hab	1 451	1 513	1 554	1 643	1 601
Moyenne de strate (5000-10000 hab)	881	881	870	870	862

Source : Bercy colloc alize

3.3 – L'endettement

(2/2)

tableau 8 : évolution de la charge d'intérêts

Principaux ratios d'alerte	2011	2012	2013	2014	2015	
Charge d'intérêts et pertes nettes de change	256 383	225 799	278 356	304 908	316 199	
Intérêts et pertes de change / charges courantes	5,8 %	5 %	5,9 %	6,4%	7 %	

3.4 – La dépense d'investissement

tableau 10 : Etat des principaux investissements

		2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Presbytère d'ERIGNE	174	11 077	41 679	208 752	1 007 192	746 662	2 015 363
Voirie Urbaine	121	77 001	111 924	70 825	84 212	214 026	557 988
PAE GRAND CLAYE	195		34 920	375 585	142 715	1 752	554 972
Salle M. CHARRIER	126	21 668	355 101	9 513	2 637	6 319	395 238
Pôle SOLIDARITE	198				299 443		299 443
Salle LOIRE route de Cholet	197			244 433	388		244 821
Service Technique	122	50 326	63 827	4 362	71 862	45 659	236 037
Informatique	182	46 279	37 382	20 819	33 261	26 650	164 391
Espaces Verts ENV.	54	14 677	29 482	73 690	28 782	7 801	154 433
Salle route de Nantes	190		121 709	2 534			124 243
Atelier Municipal	154	54 670	40 168		4 494	517	99 850
Centre Culturel	133	7 887	36 132	30 720	8 937	13 965	97 641
Salle rue St Vincent	191			93 288	2 278		95 566
FONTAINE du MONT	165	11 230	54 049	17 860	4 426	3 611	91 177
branchement. ASS.	79	15 541		65 353	3 947	1 501	86 342

Source : comptes de gestion

3.5 – Les perspectives financières

Selon une prospective effectuée par la chambre sur la période 2016-2020 (fondée sur une tendance conservatrice en matière de dette), la commune est dans une situation financière dégradée pendant les cinq prochaines années si elle reste sur les tendances telles qu'annoncées au budget prévisionnel 2016.

Seule une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement (en particulier des frais de personnel), une forte réduction des dépenses d'investissement et une hausse des recettes permettrait à la commune de retrouver une marge de manœuvre à l'horizon 2020.

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ET CE QUI VA ÊTRE FAIT	VALIDÉ	EN COURS
<p>Maintien de nos taux d'imposition</p>		
<p>Cadrage de la masse salariale au plus juste Suppression de postes liés directement au maire Non remplacement d'agents suite départ en retraite</p>		
<p>Enclenchement d'un processus de désendettement et poursuite de celui-ci Renégociation en 2016 d'1 prêt en Francs Suisses</p>		
<p>Étude en cours pour renégociation en 2017 du dernier prêt en Francs Suisses</p>		
<p>Suivi des charges de fonctionnement : baisse des charges de gestion de 25%</p>		

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ET CE QUI VA ÊTRE FAIT

VALIDÉ

EN COURS

Politique d'investissement ciblée, entretien de nos bâtiments



Augmentation des bases physiques d'imposition (construction de 130 nouveaux logements en cours ou programmés depuis 2014) + 300 logements d'ici la fin de la mandature



Développement de la vie économique :

- agrandissement de l'entreprise Neken,
- appui à l'accueil de nouvelles entreprises
- lancement d'un projet de pépinière d'entreprises avec la CCI



Projet d'agrandissement de la Zone d'Activité sur le Plateau de Princé (+5ha).



Adhésion au groupement d'achat avec Angers Loire Métropole



Chapitre 4 – **Ressources Humaines**

4.1 – Vue d'ensemble

- Effectif de la collectivité 76 ETP (équivalent temps plein) hausse due à la réforme scolaire.
- Coût des rythmes scolaires 143.570 € pour 2015/2016.
- La masse salariale + 2,30% par an entre 2011 et 2015 mais le salaire moyen par ETP est resté stable ces dernières années
- Pas de remarque sur la durée hebdomadaire 36h15 et sur la durée annuelle 1607 heures qui sont respectées.

4.2 – La situation de certains agents de catégorie A

- Nombre trop élevé d'agents de catégorie A pour une commune de notre taille.
- La CRC a relevé 3 cas d'irrégularités sur le recrutement de contractuels.

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ET CE QUI VA ÊTRE FAIT

VALIDÉ

EN COURS

Diminution des personnels de catégorie A



Mise en place d'un nouvel organigramme pour optimiser la gestion du personnel



Non remplacement de certains départs en retraite



Mutualisation du service informatique avec Verrières en Anjou, Saint Barthélémy



Exploration de nouveaux domaines de mutualisation du personnel : jeunesse, restauration scolaire, services généraux et techniques .



Chapitre 5 –
Des équipements
importants dont l'usage
est intercommunal

5.1 – L'opération Presbytère / Ecole de Musique

tableau 12 : Etat des dépenses pour l'équipement "Presbytère"

	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Dépenses presbytère	11 077	41 679	208 752	1 007 192	746 662	2 015 636

Source : mandats et titre 2011-2015

5.2 – La cuisine centrale

tableau n°13 : prix de vente des repas

Client	Délibération	Objet	Prix / Repas
Association	09/01/2012	Fourniture et livraison de 5 000 à 63 000 repas / an	3,04 €
Collège privé	09/09/2013	Confection et livraison liaison froide	3,10 €
Commune proche	Proposition de prix pour 2016-2019 de mai 2016		3,18 €
Société	01/12/2015	Confection et livraison	3,27 €
<i>Pour mémoire prix de revient d'1 repas</i>			3,94€
<i>École publique Mûrs-Érigné</i>		<i>Prix par repas demandé aux familles 2016</i>	3,20 €

Source : délibérations du conseil municipal 2011-2016

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ET CE QUI VA ÊTRE FAIT

VALIDÉ

EN COURS

École de musique : création d'une école de musique intercommunale avec Juigné , Soulaines et Saint Melaine avec embauche de la directrice par l'association et non plus par la commune.



Cuisine centrale : fin des prestations avec les communes et les associations.



Lancement d'une démarche avec le collège Saint Laud pour tenir compte du prix de revient de la commune calculé à 3,94€ et anticiper la fin du marché public en cours.



Mobilisation de nouveaux utilisateurs et partenaires



Lancement d'une démarche pour la renégociation du prêt de la cuisine centrale. Prêt contracté en nov/2008 de 655KE en francs suisses dont le reliquat à ce jour est de 649KE (445 + 194 = 649KE)



Chapitre 6 – L'Opération « Programme d'Aménagement d'Ensemble du Grand-Claye »

Délibération du 27/02/2012 le CM décide de la création du PAE Grand Claye

- Dispositif où la commune s'engage à réaliser les équipements publics dans une durée déterminée
- Les acheteurs des terrains doivent verser en plus du terrain une participation à la commune en remboursement des équipements réalisés.
- La commune porte seule le risque de cette opération, les propriétaires des terrains bénéficiant directement de l'investissement communal.
- La commune a dû contracter un prêt relais en 2014 de 469 000 € pour cette opération.
- Prêt dont le solde de 306 190 € a été remboursé en décembre 2016 (date d'échéance)
- Coût de l'opération pour la commune 579 542 € .
La commune a perçu 314 028 €

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ET CE QUI VA ÊTRE FAIT

VALIDÉ

EN COURS

Ventes de 11 terrains sur 24 à ce jour, avec rencontre des propriétaires pour un suivi de ces ventes.



Avons terminé les travaux d'aménagement avant la date butoir du 28 février 2017 pour ne pas être pénalisé (coût pour la commune 580 000 €)



Avons dû rembourser à l'échéance du 30/11/2016 le solde du prêt relais 306 190 € par un prêt sur 15 ans (répartition de la dette sur la durée).



Des rencontres ont été faites avec les propriétaires de terrain pour inciter à la vente à des conditions raisonnables mais aussi avec les nouveaux habitants (informer et sécuriser un programme juridiquement fragile).



Chapitre 7 –
Site Bouëssé
Gîte de la Garenne
Le tennis

7.1 – Les activités pour enfants

(accueil périscolaire, mercredi, vacances)

- Jusqu'en 2012 les relations Commune / FOL sont réglées par simple convention,
- En 2012 la Commune passe un marché avec la FOL de 102500€ d'une durée de 30 mois, Les sommes versées par les familles ont été réalisées par simple autorisation sans création de régie. L'outil juridique du marché public sans régie n'était pas approprié dans ce cas,
- Situation modifiée en 2015 au terme du marché. La FOL n'est plus en charge de l'accueil périscolaire.
- Concernant les mercredis et vacances scolaires la Commune verse une participation 35 664 € en 2016 en fonction du nombre d'enfants de Mûrs-Érigné.

7.2 – Le Gîte de la Garenne

- Bâtiment du 16^{ème} siècle acquis par la Commune en 2002.
- DSP avec la FOL en 2004 et renouvelée en 2014 pour une durée de 9 ans.
- Bien loué par la FOL à des groupes divers pour un montant compris entre 100 000 € et 69 000 € sur les années contrôlées.
- Par ailleurs la FOL possède sur son terrain son propre bâtiment d'hébergement ce qui fait que le manoir est un bâtiment supplémentaire qui vient accroître sa capacité d'hébergement. L'activité conduite dans le cadre de la DSP est mêlée à celle de la FOL, sans que l'on puisse distinguer nettement qu'elle est l'activité de service public qui a été déléguée.
- La Fol a contesté ce rapport indiquant qu'à part « *le nombre de nuitées réalisées, elle ne voyait pas quelles informations importantes seraient nécessaires au rapport de la DSP* ».

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ET CE QUI VA ÊTRE FAIT

VALIDÉ

EN COURS

Les activités pour enfants : fin du marché public



Le gîte des Garennes :

- Mise en place d'un groupe de travail pour recadrer la DSP
- Suivi trimestriellement par ce groupe de travail de l'évolution de ce service délégué



7.3 – Le Tennis

- Le 2/06/1986 signature d'un bail d'une durée de 30 ans pour la construction d'une halle de sport sur un terrain propriété de la FOL.
- Remise à la FOL le 30/06/2016 de la salle de tennis après des dépenses de rénovation.

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ET CE QUI VA ÊTRE FAIT

VALIDÉ

EN COURS

Non rachat de la halle tennis qui était sur le terrain de la FOL.



Mise en place d'un groupe de travail pour une association intercommunale Mûrs/
Sud Loire



Chapitre 8 – Relations avec les Associations

8.1 – Les subventions aux associations sportives

La situation de l'ASI foot est spécifique. En effet cette structure reçoit une subvention annuelle de l'ordre de 6 000 € (6 054 € en 2015) qui correspond en grande partie au remboursement d'un emprunt contracté par l'association et garanti par la ville (emprunt de 2011, 35 000 €).

(...) Les travaux en question ont été effectivement réalisés. Fin juin 2016, le BEA en cause n'a pas été conclu. L'ensemble de ces biens est donc propriété de la commune.

8.2 – L'Université populaire Albert Jacquard (UPAJ)

La Chambre rappelle que les agents territoriaux titulaires peuvent être mis à la disposition d'une association à trois conditions principales :

- le remboursement des rémunérations chargées de l'agent,
- l'exercice effectif d'une mission de service public,
- et l'adoption d'une convention qui précise notamment les missions de service public en cause.

8.3 – Aide à domicile en milieu rural (ADMR)

**8.4 – La gestion du foyer des jeunes / Point accueil
jeunesse**

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ET CE QUI VA ÊTRE FAIT

VALIDÉ

EN COURS

Subventions aux associations sportives

ASI Foot : non signature du BEA (bail emphytéotique administratif) ce qui nous permet de rester propriétaire du bien



Université Populaire : suppression de la subvention de 33778€ et de la mise à disposition d'un agent



ADMR : remise à plat de ce dossier et recadrage du partenariat



Gestion du foyer des jeunes : non renouvellement du marché public et municipalisation du service jeunesse



Chapitre 9 – Le site de la Fontaine du Mont

La Fontaine du Mont ou centre de création artistique est une ferme du XVII^{ème} siècle acquise par la commune en 2001 pour 108 718 €. 668 063 € de travaux ont été effectués depuis cette date sur le site.

Celui-ci comprend des logements, un studio de répétition et des dortoirs accueillant des artistes occasionnels. Un groupe musical occupe le site de façon permanente.

L'exploitation de l'immeuble est déficitaire, pour la commune, de l'ordre de 4 000 € par an de 2012 à 2015.

CE QUI A ÉTÉ RÉALISÉ ET CE QUI VA ÊTRE FAIT

VALIDÉ

EN COURS

Fin des situations illégales avec suppression de la mission de service public de la Fontaine du Mont

Mise en place d'un groupe de travail inter commissions composé d'élus des 3 listes pour régulariser la situation juridique du site

Rencontre avec le Groupe Lo'Jo pour l'étude de 2 scénarios





Parole au public

Échanges et questions-réponses



Merci pour votre participation.
Nous vous convions à un moment de
convivialité autour d'un verre.
Bonne soirée à tous.